

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Jeudi 17 Décembre 2015** à 20H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire.

Absents excusés : Jean-Robert LAMARRE (pouvoir donné à Jean-Marie BARBE)

**Secrétaire de séance** : Patricia LECLERC

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Novembre 2015.

**1/Etat civil, cadastres et archives d'avant-guerre : dépôt aux archives départementales**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré en mairie une personne des archives départementales le 24 novembre dernier. Un état des lieux des archives de la commune a été fait. Afin de préserver les registres d'état civil, les plans cadastraux et les archives d'avant-guerre, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le dépôt de ces dits documents aux archives départementales. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les dispositions ci-dessus.

**2/Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer une convention relative à la mission d'intervention sur les dossiers CNRACL. En effet, cette convention permet de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Manche de gérer les affiliations, les demandes de liquidation de pension, la validation de services de non titulaire, le rétablissement au régime général et à l'Ircantec, les demandes de régularisation de services, d'effectuer des études sur les départs en retraite avec estimation de pension CNRACL, d'apporter un appui technique, en particulier pour la fiabilisation des comptes de droits. Cette convention devant être conclue du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 décembre 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les dispositions ci-dessus.

**3/Manéo : avenant à la convention**

La convention d'aménagement des points d'arrêt du réseau Manéo signée le 01/06/2015 (délibération du Conseil Municipal du 06/11/2014) arrive à échéance le 31 décembre 2015. Afin de continuer ce partenariat avec le Conseil Départemental de la Manche (les abris de bus Des Carrières et des Hauts Vents ne sont pas installés et le changement de l'abri de bus de la Maison Bisson n'est pas effectué), Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer un avenant à la convention afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 août 2017. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les dispositions ci-dessus.

**4/Travaux en régie**

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux en régie, permettent par un jeu d'écritures comptable, de valoriser le travail effectué par les employés communaux dès lors que ces derniers créent une immobilisation (investissement) pour la collectivité, tout en donnant de la valeur au bien.

- Maison de l'aéroport : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte d'achat a été signé. Des travaux ont été réalisés pour la remise en état de cet immeuble. Les factures de fournitures de matériaux et les charges de personnel pouvant être inscrites au budget au titre des travaux en régie, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ouvrir, au budget 2015, des crédits d'ordre budgétaires suivants :

- en fonctionnement : \*en recettes, à l'article 722/042 (travaux en régie/immobilisations corporelles) : +11662 € 41  
\*en dépenses, à l'article 023 (virement à la section d'investissement) : +11662 € 41  
- en investissement : \*en recettes, à l'article 021 (virement de la section de fonctionnement) : +11662 € 41  
\*en dépenses, à l'article 2132/040 (immeuble de rapport) : +11662 € 41

- Lavoir Hameau CAUCHON : Des travaux ont été réalisés pour la remise en état de ce lavoir. Les factures de fournitures de matériaux et les charges de personnel pouvant être inscrites au budget au titre des travaux en régie, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ouvrir, au budget 2015, des crédits d'ordre budgétaires suivants :

- en fonctionnement : \*en recettes, à l'article 722/042 (travaux en régie/immobilisations corporelles) : +1708 € 65  
\*en dépenses, à l'article 023 (virement à la section d'investissement) : +1708 € 65

- en investissement : \*en recettes, à l'article 021 (virement de la section de fonctionnement) : +1708 € 65  
\*en dépenses, à l'article 2138/040 (immeuble de rapport) : +1708 € 65

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les dispositions ci-dessus.

#### **5/Logements communaux**

- Maison de l'aéroport : 3 rue Jean Mermoz : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir déterminer le montant du loyer. Après discussion, il est proposé de fixer le montant du loyer mensuel à 730 euros (à charge pour la commune d'entretenir la fosse septique).

Concernant le bail, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer un bail de location d'habitation principale soumis à la loi du 6 juillet 1989.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les dispositions ci-dessus.

- logement mairie - appartement F2 – 2<sup>ème</sup> étage : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire a donné congés pour le 31/01/2016. Il convient donc de définir à nouveau le montant du loyer et des charges locatives mensuelles. Le montant du loyer mensuel actuel étant de 401.32 euros et les charges locatives mensuelles (entretien de la cage d'escalier) de 16.50 euros, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix décide le maintien du montant du loyer et des charges qui s'élèvent respectivement à 401.32 euros et 16.50 euros.

Concernant le bail, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer un bail de location d'habitation principale soumis à la loi du 6 juillet 1989. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise la signature d'un nouveau bail.

#### **6/Cimetière procédure d'état d'abandon**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une loi oblige que le nombre de places disponibles dans le cimetière doit être au minimum de 5 fois le nombre d'inhumations annuelles. Sachant qu'en moyenne cinq inhumations ont lieu chaque année, il faut que les places disponibles dans le cimetière soient de 25 au minimum. Compte tenu de cet élément mais aussi compte tenu du coût engendré par la reprise des tombes en état d'abandon (en moyenne 800 euros par reprise), Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler la procédure d'état d'abandon en cours, sachant qu'il serait plus judicieux d'acquérir une partie du terrain situé au-dessus du cimetière actuel. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix (14 pour et une abstention) décide l'annulation de la procédure d'état d'abandon.

#### **7/Personnel : suppression de postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a saisi le Comité Technique Paritaire pour supprimer les trois postes d'adjoints territoriaux d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (2h49 min/35h) qui n'ont pu lieu d'être (les temps d'activités périscolaires étant transférés à la Communauté de Communes du Canton de Saint Pierre Eglise). L'avis du Comité Technique Paritaire étant favorable, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à supprimer les dits postes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les dispositions ci-dessus.

#### **8/Repas des aînés**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût du repas des aînés est de 1337.86 euros. Monsieur Le Maire remercie tous les bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de cette journée et tient à souligner la qualité du repas confectionné par la Rôtisserie PHIPHI de Gonnevill.

#### **9/Commissions communales et intercommunales**

Urbanisme : dépôt des demandes suivantes :

- Un certificat d'urbanisme d'information pour des parcelles de terrain située au Gros Chêne,
- Un certificat d'urbanisme opérationnel pour une parcelle de terrain située à la Haye de Digosville,
- Un certificat d'urbanisme d'information pour des parcelles de terrain située 2 route de la Filature,
- Une demande de permis de construire pour la construction d'une piscine 4 route du Vignet.

Une commission urbanisme est prévue le vendredi 18/12 prochain à 17h00.

#### **10/Questions diverses**

- *Décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de la délégation :*

Achat d'un standard téléphonique : 1739.82 euros.

- *Commune Nouvelle :* Le premier Conseil Municipal de la Commune Nouvelle aura lieu le jeudi 7 janvier 2016 à 20h30. L'ensemble des conseillers municipaux y est convié.

- Report du ramassage des ordures ménagères du 25/12 et du 01/01 : les ramassages des ordures ménagères auront lieu le samedi 26 décembre 2015 et le samedi 2 janvier 2016.

- Galette des rois : comme chaque année, le CCAS organise la galette des rois pour les habitants de la commune de plus de 75 ans. Cet après-midi récréatif aura lieu le mercredi 13/01/2016 à 15h00 dans la salle polyvalente.

- Etat d'urgence : une réunion a eu lieu avec la gendarmerie.

- Vœux du Maire : les vœux auront lieu le 15/01/2016 à 19 heures.

- Les Oiseaux Mazoutés : l'assemblée générale a eu lieu le samedi 12/12. 202 oiseaux ont été soignés en 2015. Monsieur Le Maire tient à souligner l'utilité de cette association.

- Téléthon : 4500 crêpes ont été confectionnées. La commune a acheté pour 787.91 euros d'ingrédients, 200 litres de lait ont été offerts par les agriculteurs de la Commune.

La somme de 2076.40 euros a été récoltée (45 euros pour la Marche nocturne, 160 euros de dons et 1871.40 euros pour la vente de crêpes).

La séance est levée à 22 heures.

La Secrétaire de Séance,  
Patricia LECLERC



Le Maire,  
Luc DUFOUR



